

Service Pénitentiaire

5742

Prison de RuhengeriNom : NYIRINKWAYAOrigine : GitindaChefferie : MubiraTerritoire : RuhengeriProfession : CultivateurN° du R.E. : 5742Formule dactyloscopique : P. V. d. arrestationArrêté le : 9/6/52

Condamné le : _____

1/4 de peine : _____

Sorti le : _____

Transféré le : 17/6/52

Rapatrié le : _____

Expulsé le : _____

Décédé le : _____

LE GARDIEN,

P. C. Mus
Eco

RESIDENCE DE

Territoire de

AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné

NEVEJANS Daniel A. C.

gardienn de Prison

à

Ruhengeri

mandons M. le Gardien de la Prison de

ligali

de vouloir bien incarcérer les nommés:

NYIRINKWAYA

prévenus de:

meurtre

infraction prévue par:

mis en détention préventive depuis le

9/6/52

suyant pièce dont copie ci-jointe

dossier pénitentiaire

Ruhengeri

le

27/5/52

Le Gardien de Prison

Escorte:

soldat IWETE Louis

Témoins:

Reçu le 17.6.52

à renvoyer

PRO - JUSTITIA

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION,

L'an mil neuf cent cinquante deux, le *neuf* jour du
mois de *Juin* Nous, *Poulet* ~~DE JEAN~~ Daniel, Officier de
Police Judiciaire en territoire de Ruhengeri, Officier de Police Ju-
diciaire à compétence générale, Avons, en vertu de l'article 6 du Code
de Procédure Pénale,
saisi le nommé *Mugiramba*, fils de *Rusana* +
et de *Mugiramba* *gen' ex*, originaire du Territoire de *Ruhengeri*
chefferie *Akanga*, sous-chefferie *Mufizi*
colline *Gitanga* et résidant à *Gitanga*
inculpé de *larcin* et attendu que l'infraction commise
par cet indigène est punissable de-(1) plus de deux mois (2) au moins six
mois de servitude pénale et-(1) ou'elle est flagrante ou réputée telle-(2)
que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons
fait conduire *au par. just. de Gitanga*

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.-

L'Officier de Police Judiciaire,

D. DE JEAN

Poulet

- (1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25Km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.-